



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

CAJ/XX/8

ORIGINAL: français

DATE: 12 mai 1987

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Vingtième session  
Genève, 17 et 18 juin 1987

ORDRE DU JOUR DE LA TROISIEME REUNION  
AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. L'annexe du présent document contient, sous la forme d'un projet, l'ordre du jour de la troisième réunion avec les organisations internationales. Les points de cet ordre du jour ont été arrêtés lors de la dix-neuvième session du Comité administratif et juridique et de la trente-cinquième session du Comité consultatif. Sauf élément nouveau, il ne sera pas nécessaire de revenir sur ces points. Le nombre et la cote des documents préparatoires seront déterminés dans le cadre du point 6 du projet d'ordre du jour de la présente session ("Révision de la Convention").

2. Le Comité est prié de prendre note du projet de document figurant en annexe.

[L'annexe suit]

## PROJET

ORDRE DU JOUR  
[DE LA TROISIEME REUNION AVEC  
LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES - DOCUMENT IOM/III/1]

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la réunion
2. Révision de la Convention (document[s] IOM/III/2 [...])
3. Recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales (document IOM/III/[3])
4. Définition et examen des variétés hybrides (document IOM/III/[4])
5. Clôture de la réunion

[Fin du document]

---

La réunion se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, à Genève, Suisse) et s'ouvrira le [mercredi 21] octobre 1987 à 10 heures.

[Fin du document CAJ/XX/8]